

Prix Pepite : 53 projets de création d'entreprises innovantes lauréats, dont trois grands prix

Paris - Publié le mercredi 9 novembre 2016 à 17 h 10 - Actualité n° 80669

53 projets de création d'entreprises innovantes, dont trois grands prix, sont récompensés dans le cadre du 3^e prix Pepite - Tremplin pour l'entrepreneuriat étudiants remis par Najat Val-laud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de l'ESR, le 08/11/2016. Les lauréats reçoivent un prix de 10 000 ou 5 000 €, remis à la création effective de l'entreprise. Les trois grands prix reçoivent 20 000 €. 587 projets ont été présentés en 2016, soit une hausse de 30 % depuis la création du prix, indique le MENESR.

Les trois grands prix sont remis à :

- Clément Goehrs, Pépите ECA, pour son projet "Galien", « assistant virtuel d'aide à la prescription médicamenteuse » ;
- Jordan Miron, Pepite LR, pour son projet "Resilient innovation", « dispositifs électroniques innovants d'amélioration des paramètres de marche » ;
- Sandra Willauer, Pepite Etena, pour son projet "Hors piste", « activités créatives pour participants épatants ».

Créé en 2014 par le MENESR, le prix Pepite constitue le second volet du dispositif i-Lab, soutien à la création d'entreprises innovantes. Ce prix a pour objectif de « faire émerger des projets de création d'entreprises innovantes par les étudiants et les jeunes diplômés, et d'accompagner le développement de leur activité ».

Chiffres clés du prix Pepite depuis sa création

- 1,5 M€ mobilisés ;
 - 1 454 candidatures ;
 - 156 lauréats dont 20,5 % de lauréates ;
 - Un taux moyen de sélection de 11 % ;
 - 77 créations d'entreprises innovantes par les lauréats 2014 et 2015.

Profil des lauréats 2016

- 72 % des lauréats 2016 sont étudiants ;
 - 51 % ont le statut étudiant-entrepreneur ;
 - Une moyenne d'âge de 25 ans ;
 - Près de 57 % des lauréats détiennent ou suivent un master ou un doctorat et 32 % poursuivent une formation d'ingénieur ;

- Un lauréat sur quatre est une femme.

Dispositif Pepite en chiffres

29 Pepite (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) ont été créés sur les sites d'enseignement supérieur en 2014. « Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les pôles associent établissements d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles), acteurs économiques et réseaux associatifs. »

Depuis 2014, les Pepite ont accompagné 3 024 porteurs de projets (dont 2 072 sous statut national étudiant-entrepreneur sur les années universitaires 2014-2015 et 2015-2016).

Présentation des trois grands prix

Projet Galien

Grand Prix PEPITE 2016 : Clément GOEHRS - Galien par enseignementsup-recherche Vidéo non imprimable

Projet Resilient Innovation

Grand Prix PEPITE 2016 : Jordan MIRON... par enseignementsup-recherche Vidéo non imprimable

Projet Hors piste

Grand Prix PEPITE 2016 : Sandra WILLAUER - Hors... par enseignementsup-recherche Vidéo non imprimable

© News Tank Education 2016 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »